

CET - 4M
C. P. - P.L. 99
forces hydr. riv. Shipshaw

Vers un partenariat renforcé
entreprises - gouvernement
Au profit du développement des régions



Conseil de
l'industrie
forestière
du Québec

**Vers un partenariat renforcé
entreprises – gouvernement
Au profit du développement des régions**

Mémoire présenté à la

Commission de l'économie et du travail

**Dans le cadre de l'étude du projet de loi # 99,
Loi modifiant la location d'une partie des forces hydrauliques
de la rivière Shipshaw**

Par le Conseil de l'industrie forestière du Québec

30 août 2005

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
INTRODUCTION	1
1- LA SITUATION DE L'INDUSTRIE PAPETIÈRE	3
1.1 Partout sur le territoire	3
1.2 Des emplois de qualité	4
1.3 Des investissements structurants	4
1.4 Une indispensable présence en région	7
2- LES ENJEUX ACTUELS	8
2.1 Une situation précaire	8
2.1.1 Le cas du papier journal est plus grave encore	9
2.2 Une incertitude qui doit cesser	13
2.3 Faire le choix d'une plus grande compétitivité pour l'avenir des régions	16
2.4 Un partenariat renforcé entreprises – gouvernement	17
3- LES DROITS HYDRAULIQUES DE LA RIVIÈRE SHIPSHAW	18
3.1 La question en cause	18
3.2 Se donner de la souplesse pour éviter le pire	19
3.3 Les conséquences possibles d'une attitude rigide	20
CONCLUSION	22

INTRODUCTION

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) est le porte-parole des entreprises de ce secteur au Québec. Il représente les entreprises de sciage de résineux et de feuillus, de déroulage, de pâtes, papiers, cartons et de panneaux, qui possèdent des usines sur le territoire. Il se consacre à la défense des intérêts de ces entreprises, à la promotion de leur contribution au développement socio-économique, à la gestion intégrée et à l'aménagement durable des forêts, de même qu'à l'utilisation optimale des ressources naturelles. Le Conseil œuvre auprès des instances gouvernementales, des organismes publics et parapublics, des organisations et de la population. Il encourage un comportement responsable de la part de ses membres en regard des dimensions environnementales, économiques et sociales de leurs activités.

À ce titre, le Conseil est interpellé par le *projet de loi # 99, Loi modifiant la Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw*, actuellement sous étude, comme par toute disposition qui vise à modifier soit l'environnement, soit le partenariat d'affaires entre le gouvernement et les entreprises de son secteur d'activités. En matière de gestion des ressources naturelles et dans le contexte des économies mondialisées, toute modification, si minime qu'elle semble être, aux conditions s'appliquant aux entreprises risque d'avoir des conséquences majeures surtout dans un secteur de très forte compétition à l'échelle mondiale. Il n'est donc pas nécessaire de bouleverser de fond en comble les règles du jeu pour que les effets négatifs se fassent sentir. Ces effets ont également des impacts qui se déclenchent en cascade dans les communautés hôtes de ces entreprises. Interrelation, concurrence et effet domino sont le lot quotidien des entreprises, qui sont appelées à réagir sans délai à toute modification de leur environnement pour survivre, d'où notre intérêt à sonner l'alarme avant que des gestes lourds de conséquences pour la vie économique, dans ce cas-ci du Saguenay, ne soient posés.

Dans les pages qui suivent, nous allons présenter le cadre actuel dans lequel l'industrie œuvre afin de bien faire saisir aux élus l'importance des décisions qu'ils seront appelés à prendre, des décisions qui dépassent en termes de portée le simple cas d'espèce. Ainsi, nous allons dresser le portrait de l'industrie papetière au Québec, l'importance de sa présence dans les régions, les enjeux de localisation actuels, dont les coûts de l'électricité et de la fibre, ainsi que l'environnement fiscal et réglementaire. Un plaidoyer en faveur du maintien

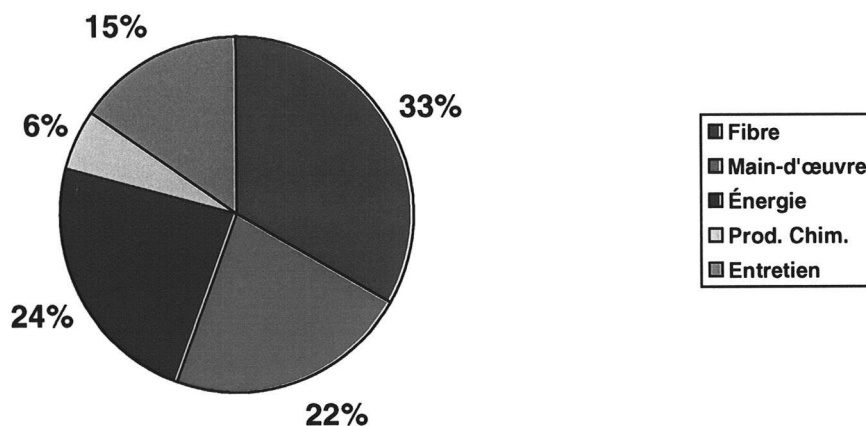
d'un climat d'affaires favorable à la grande entreprise et d'un renforcement du partenariat avec l'État sera aussi présenté.

Nous traiterons au chapitre 3 du cas particulier des droits hydrauliques de la rivière Shipshaw, en appellerons à la souplesse du gouvernement et évoquerons les conséquences possibles d'une attitude rigide.

D'entrée de jeu, il est important de comprendre que la plupart des entreprises dont il est question possèdent des usines dans plusieurs pays et qu'elles sont en constante évaluation de leurs localisations. En effet, pour demeurer compétitives, elles doivent périodiquement décider si elles y maintiendront leurs activités, moderniseront leurs installations, prendront de l'expansion ou se relocaliseront ailleurs en fonction de critères objectifs fondés sur des considérations économiques, financières, lesquels ne sont jamais loin des préoccupations de stabilité des coûts d'opération, de prévisibilité et de fiscalité. Quand les conditions à leur environnement d'affaires sont modifiées, elles doivent procéder à une réévaluation.

Avant d'aller plus loin dans la démonstration, il faut voir à quel point l'énergie et la fibre occupent une place prépondérante dans le développement et la compétitivité de l'industrie papetière québécoise. À elles seules les usines de pâtes et papiers consomment près de 10 % de l'énergie totale utilisée chaque année au Québec. En fait, l'énergie et la fibre représentent plus de la moitié des coûts dans cette industrie.

**Graphique 1 - Structure de coûts variables pour le Québec
Industrie des pâtes et papiers**



Source : CIFQ

1.0 LA SITUATION DE L'INDUSTRIE PAPETIÈRE

1.1 Partout sur le territoire

L'industrie papetière québécoise est un pilier du développement des régions du Québec, sa présence et son apport à la vie économique des communautés remontent à plusieurs décennies. Son histoire est entremêlée avec celle de nombreuses villes et villages partout sur le territoire. En effet, seize des dix-sept régions administratives comptent au moins une des 63 usines papetières présentes au Québec. Près de 250 communautés tirent d'ailleurs l'essentiel de leurs revenus de cette industrie. Même Montréal en profite en tant que métropole papetière mondiale avec la dizaine de sièges sociaux de compagnies de ce secteur qui s'y trouvent, employant quelque 1 500 gestionnaires, informaticiens, comptables, vendeurs, analystes, etc.

Tableau 1 – Répartition des principales usines papetières au Québec

Région	Nombre d'usines	Localités
Abitibi-Témiscamingue	4	Amos, Témiscaming
Bas St- Laurent	4	Cabano, Matane (2), Rivière-du-Loup
Chaudière-Appalaches	1	Breakeyville
Côte-Nord	1	Baie-Comeau
Estrie	5	Bromptonville, East-Angus (2), Lennoxville, Windsor
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	1	New Richmond
Lanaudière	1	Crabtree
Laurentides	2	Lachute, St-Jérôme
Mauricie/Bois-Francs Centre du Québec	11	Cap-de-la-Madeleine (2), Grand-Mère, Kingsey-Falls (3), La Tuque, Louiseville, Shawinigan, Trois-Rivières (2)
Montérégie	1	Candiac
Montréal	3	Montréal
Nord-du-Québec	1	Lebel-sur-Quévillon
Outaouais	6	Gatineau, Hull (2), Masson, Portage-du-Fort, Thurso
Québec	7	Beaupré, Clermont, Donnacona, Québec (2), Portneuf (2)
Saguenay/Lac St-Jean	6	Alma, Dolbeau, Jonquière (2), La Baie, St-Félicien
TOTAL	54	

1.2 Des emplois de qualité

Au total, l'industrie papetière procure directement de l'emploi à 31 400 Québécois. Les salaires versés arrivent parmi les plus élevés des 22 grands groupes industriels compilés par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). À titre comparatif, le traitement annuel des travailleurs du secteur papetier est 44 % plus élevé que celui des travailleurs de l'industrie des produits électriques et électroniques et 24 % supérieur à celui des employés dans le matériel de transport. Des 22 grands groupes, le secteur des pâtes et papiers arrive troisième au chapitre des traitements et salaires avec une masse salariale de près de 1,6 milliard \$. Enfin, 60 000 emplois indirects et induits dépendent de l'industrie papetière.

Tableau 2 – Données salariales des groupes industriels en 2002 ¹

	Masse salariale (en millions \$)	Traitements et salaires annuels moyens
Matériel de transport	2 142	46 480
Aliments	1 693	29 752
Pâtes, papiers et cartons	1 639	54 270
1 ^{ère} transformation des métaux	1 478	55 560
Machinerie (sauf électrique)	1 380	43 580
Produits chimiques	1 160	46 230
Produits et matières plastiques et caoutchouc	1 146	34 690
Produits informatiques et électroniques	1 008	43 880
Ensemble des industries	20 831	36 990

Source : ISQ. Industries manufacturières du Québec 2002.

1.3 Des investissements structurants

De 1999 à 2002, l'industrie québécoise des pâtes et papiers a effectué des investissements en immobilisations d'une valeur de 3 milliards \$, soit plus de 14 % de toutes les dépenses manufacturières. Au cours de la même période, ses frais d'entretien et de réparation ont totalisé 2,3 milliards \$, soit plus de 500 millions \$ en moyenne par année. Ces

¹ Afin de comparer, sur des bases identiques, différents secteurs industriels, nous avons retenu les données publiées par l'Institut de la statistique du Québec. Pour cette raison, la masse salariale présentée dans ce tableau diffère légèrement de celle, publiée dans le Coup d'œil 2002 du Conseil de l'industrie forestière du Québec, qui provient du ministère des Ressources naturelles.

immobilisations cumulatives dépassent les 5 milliards \$ en quatre ans, soit plus du dixième de son chiffre d'affaires, et placent l'industrie des pâtes et papiers dans les premiers rangs des grands secteurs manufacturiers québécois. Ainsi, lorsque certains observateurs affirment haut et fort que ces entreprises n'investissent pas suffisamment dans la modernisation de leurs équipements pour expliquer la fermeture de certaines usines, il faut dépasser le discours et regarder les chiffres pour réaliser combien de telles affirmations sont erronées et de nature à fausser le débat.

Il faut se réjouir de l'ampleur des investissements, tout en demeurant lucide face au récent renversement de situation, qui fait en sorte que depuis 1997, les investissements de l'industrie sont moins importants au Canada qu'à l'étranger. Il s'agit d'une lumière rouge qui n'annonce rien de bon pour l'avenir des usines québécoises et canadiennes. Car le schéma est connu : moins d'investissements, moins de modernisation finissent par se traduire par des usines désuètes, qui n'attirent pas de nouveaux contrats et qui sont destinées à une fermeture à plus ou moins brève échéance.

Tableau 3 – Dépenses dans le secteur de la fabrication québécoise, 1999-2002

	Immobilisations			Entretien et réparations		
	Fabrication Total ('000 \$)	P & P ⁽¹⁾ ('000 \$)	P & P/total (%)	Manufact. Total ('000 \$)	P & P ('000 \$)	P & P/total (%)
1999	5 799 800	806 500	13,9	2 416 100	526 800	21,8
2000	6 375 100	925 600	14,5	2 429 100	639 800	26,3
2001	5 021 900	649 100	12,9	2 441 600	575 800	23,5
2002	4 310 300	657 200	15,2	2 451 400	563 200	22,9
TOTAL	21 507 100	3 038 400	14,0	9 738 200	2 305 600	23,6

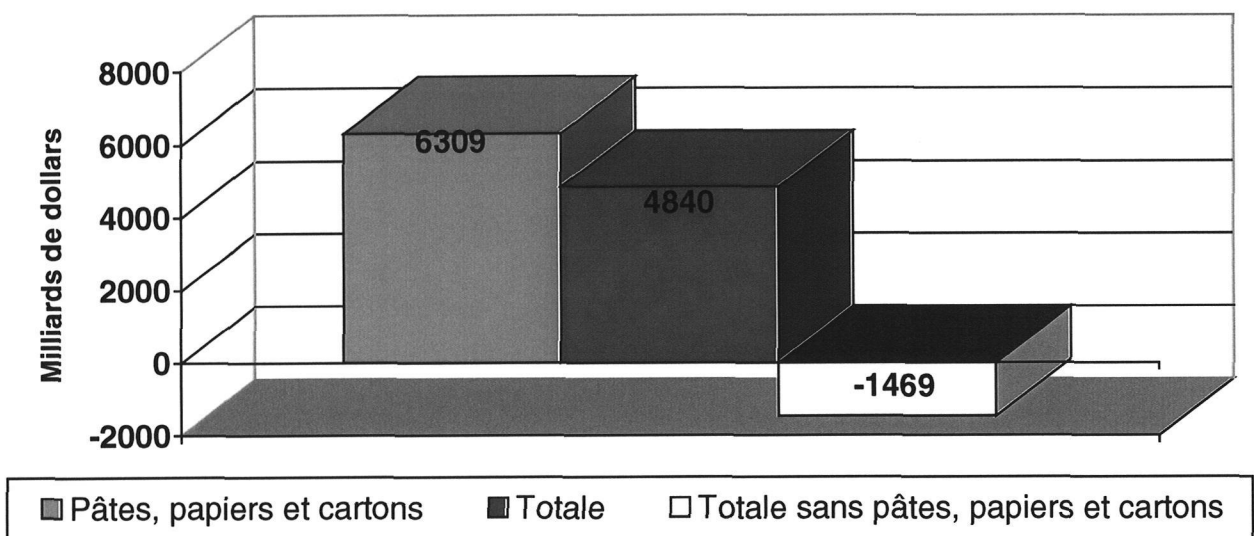
Source : ISQ. Investissements privés et publics, Québec et ses régions, perspectives 2002.

P & P – Secteur pâtes, papiers, cartons

Un autre élément non négligeable de ce portrait du secteur des papetières concerne les 600 millions \$ de contributions aux gouvernements auxquels s'ajoutent quelque 900 millions \$ provenant des employés de ces entreprises pour un total de 1,5 milliard \$. Bien que très variables d'une année à l'autre, les bénéfices nets de l'industrie forestière ont également atteint une moyenne de 500 millions \$ de 1999 à 2003.

L'industrie des pâtes et papiers fait en grande partie appel à des intrants disponibles au Québec, si bien que les 7,5 milliards \$ d'exportations dont elle est responsable se sont traduits, en 2002, par une contribution nette à la balance commerciale de 6,3 milliards \$. Des 9,8 milliards de tonnes de pâtes, papiers et cartons, expédiées du Québec en 2003, 23 % étaient destinées aux autres provinces canadiennes, 60 % aux États-Unis et 17 % aux autres pays. En 1980, la part relative du Québec dans le marché mondial des exportations de papier journal était de 27,5 %; en 2002, elle avait chuté à 18,1 %.

**Graphique 2 – Balance commerciale du Québec
(millions de dollars canadiens)**



Source : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, direction développement de l'industrie des produits forestiers (MRNFP, DDIPF)

Quoi qu'il en soit, les indicateurs de ce bilan révèlent à quel point l'industrie papetière constitue une valeur sûre pour le développement économique du Québec dans son ensemble. Quand on tourne notre regard vers la micro-économie des régions, son apport économique, social et à la vie des communautés est encore plus considérable et proportionnellement davantage significatif.

1.4 Une indispensable présence en région

Une importante proportion des achats de biens et d'équipements (contrats d'entretien, de transport, de fabrication et d'usinage de pièces) ou de services (ingénierie-conseil, environnement, informatique, services financiers) est réalisée à proximité des usines, c'est-à-dire dans les communautés en région. Autour d'elles gravitent quantité d'entreprises et d'emplois dont la survie dépend de la santé de l'industrie des pâtes et papiers. Quant aux communautés qui se sont bâties autour de l'usine, inutile de faire semblant que sa santé n'a pas d'impact sur la vie de la population. De plus, on ne peut ignorer les difficultés et les coûts importants liés à l'attraction d'investissements en région, surtout éloignée.

Ainsi, personne ne contestera qu'il en coûte moins en deniers publics d'intervenir avant une fermeture que de tenter de trouver un nouvel investisseur et d'enclencher une démarche de reconversion économique après des décennies d'une production spécifique.

Tableau 4 – Immobilisations réalisées dans certaines régions, 1999-2002

Région	Immobilisations industrielles totales ('000 \$)	Immobilisations dans l'industrie des pâtes et papiers ('000 \$) ²	Pâtes et papiers/ total industriel (en %)
Bas St-Laurent	541 144	120 166	22,2
Centre du Québec	1 443 993	244 988	16,9
Estrie	1 852 991	578 028	31,1
Lanaudière	947 200	152 080	16
Laval	665 854	12 305	1,8
Mauricie/Bois-Francs	1 698 154	823 969	48,5
Montérégie	5 940 613	243 875	4,1
Montréal	11 250 894	844 556	7,5
Outaouais	786 584	433 382	55
Québec	1 685 349	664 793	39,4
Saguenay/Lac St-Jean	2 942 152	602 650	20,4

Source : ISQ, Investissements privés et publics, Québec et ses régions, perspectives 2002.

Des données spécifiques au secteur ne sont pas disponibles pour toutes les régions.

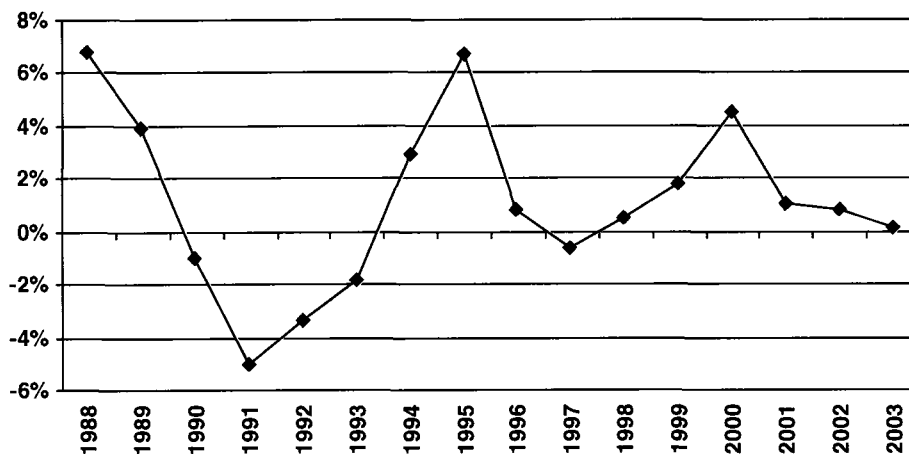
² Pour des raisons de confidentialité, certaines données régionales ne peuvent être publiées par l'ISQ.

2.0 LES ENJEUX ACTUELS

2.1 Une situation précaire

Les entreprises forestières oeuvrent à l'intérieur d'industries sujettes à d'importantes fluctuations économiques. Ce phénomène est illustré au tableau suivant, qui démontre bien le caractère cyclique du bénéfice économique des compagnies forestières canadiennes. Elles ne sont pas seules à connaître cette situation. Les compétiteurs situés en Scandinavie sont aussi assujettis aux mêmes cycles. Cependant, pour comparer de façon adéquate leur rentabilité, il faut également évaluer leur capacité à maintenir ou augmenter leurs parts de marché.

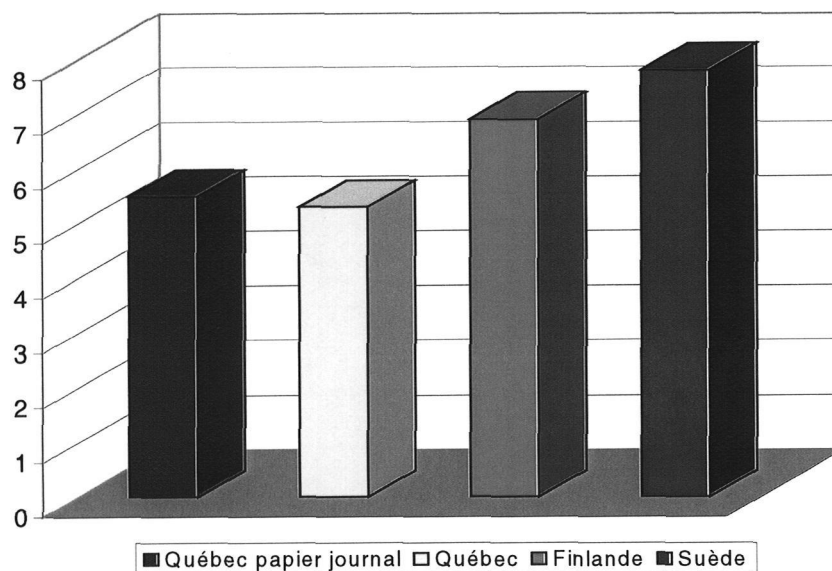
Graphique 3 – Rentabilité économique industrie forestière du Canada



Source : CIFQ

En fait, les compagnies canadiennes font face à des défis qui risquent, à défaut d'une action concertée avec les gouvernements, de se traduire en grave déclin. Des facteurs comme le taux de change avec le dollar américain, le conflit du bois d'œuvre, la production grandissante en provenance des pays émergents, le taux de taxation en vigueur contribuent à mettre l'ensemble de l'industrie à risque. À cela s'ajoutent, dans le cas du papier journal notamment, des phénomènes comme la montée des médias électroniques, la baisse des ventes publicitaires dans l'imprimé, etc. En tant qu'industrie et que gouvernement, il est impératif d'en tenir compte et de tirer les leçons qui s'imposent pour relancer cette industrie fondatrice du développement économique des régions du Québec.

**Graphique 4 - Rendement sur le capital utilisé
(moyenne des 5 dernières années)**



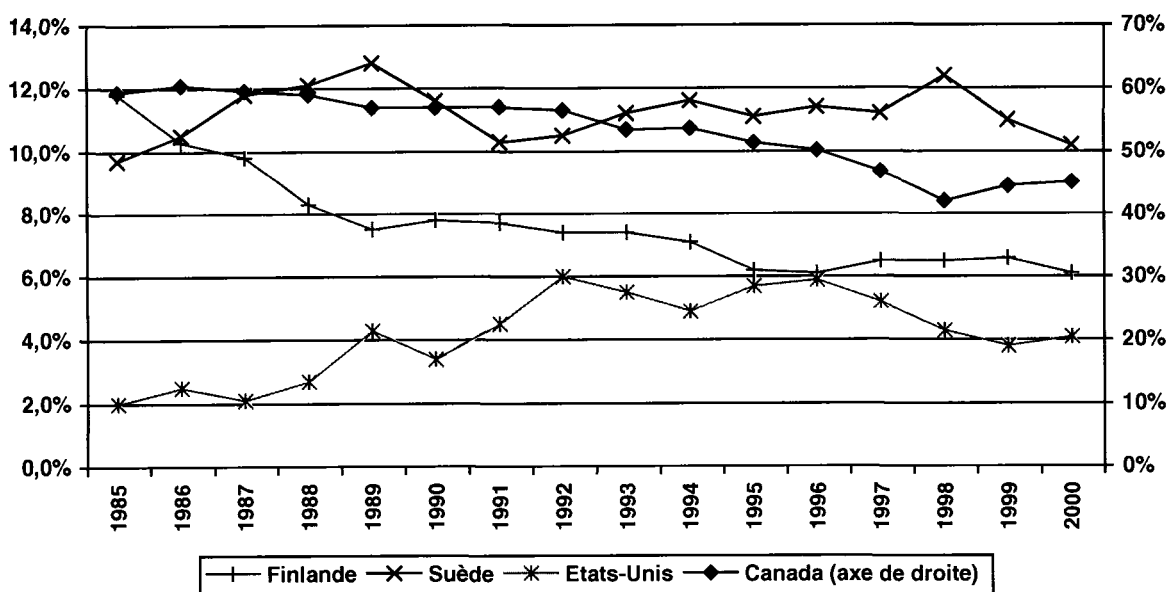
Source : CIFQ, 2003

2.1.1 Le cas du papier journal est plus grave encore

Prenons l'exemple du papier journal, qui est représentatif de l'ensemble de l'industrie et qui constitue en outre le segment le plus important de l'industrie québécoise de pâtes et papiers. Il est en lien avec toute la question des droits hydrauliques et de l'application du projet de loi # 99. Depuis les cinq dernières années, les usines québécoises présentent un niveau de rentabilité semblable à la moyenne des entreprises forestières ayant leur siège social au Québec, mais moins élevé que celui des compagnies situées en Finlande et en Suède.

De plus, alors que les compétiteurs scandinaves ont réussi à maintenir, voire à augmenter leurs parts de marché, les entreprises canadiennes ont vu les leurs diminuer constamment au fil des ans. Voilà qui n'augure rien de bon en termes de tendance de fond. En fait, les compagnies québécoises productrices de papier journal, et par extension celles de tous les segments reliés aux pâtes et papiers, traversent une période de décroissance de leurs marges bénéficiaires pendant que les entreprises concurrentes dans d'autres pays pourtant dans une situation semblable réalisent, elles, des bénéfices. Si on regarde du côté de la proportion des exportations mondiales de papier journal en provenance du Canada, on constate qu'elle est en baisse.

Graphique 5 – Proportion des exportations mondiales de papier journal



Canada et principaux concurrents

Source : FAO

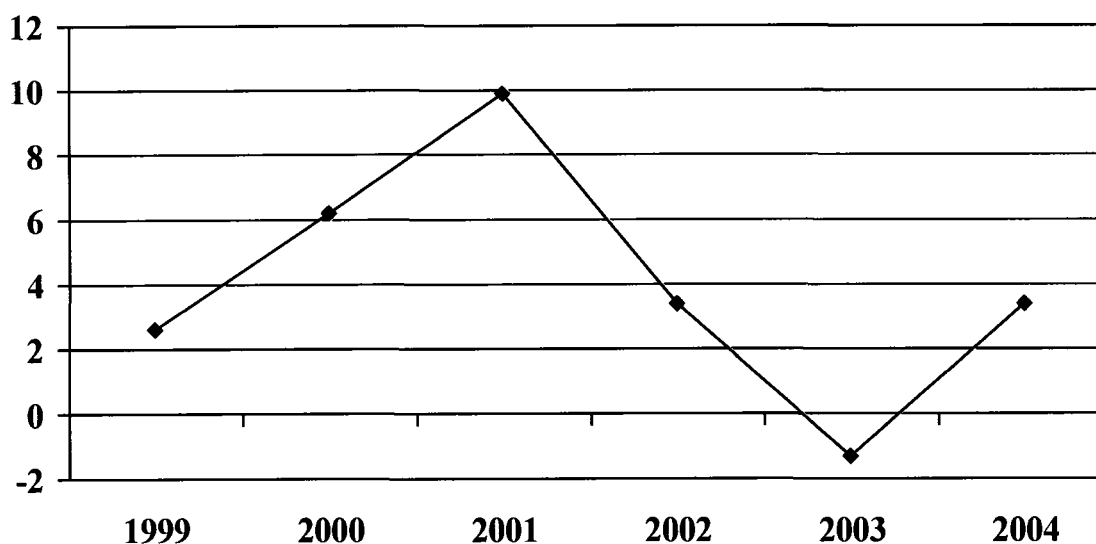
Pendant que la part du Canada dans les exportations mondiales diminue, celle des pays en développement, elle, augmente en raison notamment des faibles coûts de la fibre et de la main-d'œuvre. Cette nouvelle donnée à l'échelle de la planète ne manque pas non plus d'avoir un impact à la baisse sur les prix mondiaux. De plus, il faut noter qu'un des marchés qui connaît une croissance de sa demande la plus rapide est la Chine contrairement à l'Amérique du Nord, qui est un marché saturé, voire en déclin. Or, pour des raisons de proximité et de coût de transport, les usines québécoises ne sont pas les mieux placées pour desservir ce nouveau marché. C'est sans doute ce qui explique la croissance importante des pays en développement sur le marché des exportations.

Tous ces facteurs combinés n'ont pas manqué d'avoir un impact négatif sur le rendement sur le capital utilisé (ROCE) qui a diminué de façon importante depuis 2001 malgré une légère remontée en 2004. Il faut cependant bien réaliser que les investisseurs sont à la recherche de rendements avoisinant les 10 %, ce qui est loin de la performance de l'industrie du papier journal. De plus, il faut noter que depuis 1999, les entreprises québécoises sont moins rentables que celles de la Colombie-Britannique par exemple et ont même connu des rendements négatifs.

Et si les rendements diminuent, les investisseurs changent de secteur, ce qui enclenche le cercle vicieux du : pas d'investissement, pas de modernisation et pas de modernisation, pas d'investissement! Rien donc de bien constructif à moyen terme pour les usines québécoises.

Autre facteur inquiétant, depuis 1998, les coûts liés à la dépréciation ont dépassé les dépenses de capitalisation dans l'industrie forestière canadienne. Les entreprises ne peuvent investir des sommes d'argent qu'elles n'ont pas ou qu'elles sont incapables de faire financer par des investisseurs.

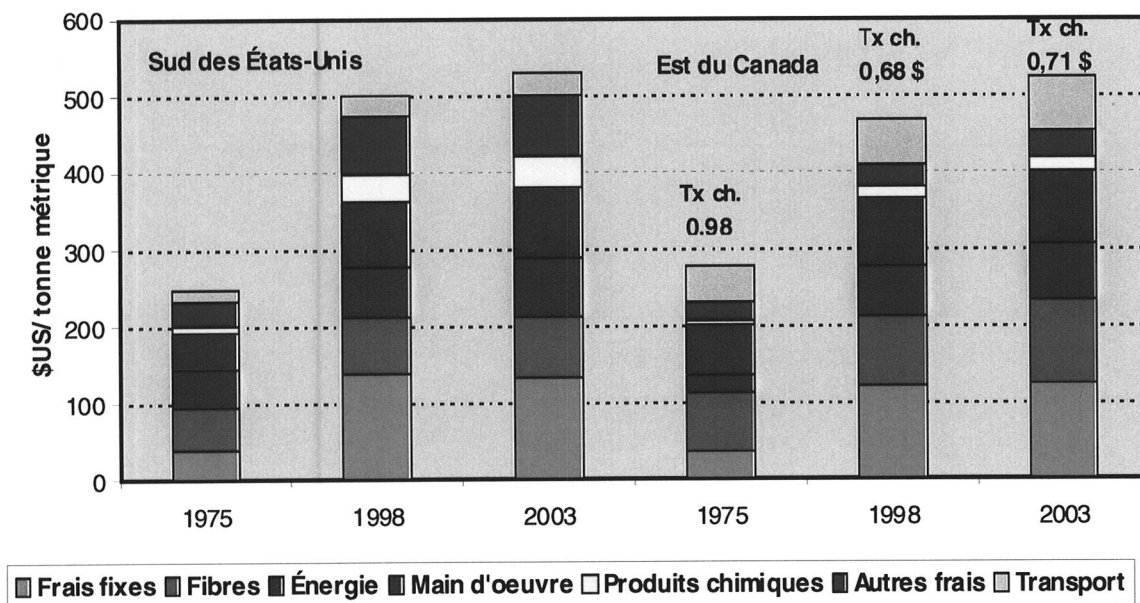
**Graphique 6 – Rendement sur le capital utilisé (ROCE)
Industrie québécoise du papier journal**



Source : Price Waterhouse 2004

Nous terminerons cette démonstration sur la situation qui prévaut dans l'industrie du papier journal par une présentation comparative de la structure des coûts de production entre les entreprises du Sud des États-Unis et celles de l'Est de Canada à trois moments de l'histoire récente soit en 1975, 1998 et en 2003. Il est aisé de constater que les écarts se sont réduits depuis 1998 et que toute hausse de l'un ou l'autre des intrants aura des impacts immédiats sur la compétitivité des entreprises de l'Est du Canada. Historiquement, les usines québécoises ont pu compter sur de bas coûts de la fibre et de l'électricité. Or, le tableau le montre bien, ces avantages n'existent pratiquement plus, au contraire ils sont renversés dans le cas de la fibre. Quant à l'électricité, au moment d'écrire ces lignes, l'industrie est en attente du dépôt par le gouvernement du Québec de sa stratégie énergétique et ne peut qu'espérer que ces demandes ont été entendues et que la nouvelle stratégie ne sera pas synonyme d'augmentations supplémentaires de coût à celles subies au cours des 18 derniers mois.

Graphique 7 – Structure des coûts de production du papier journal en 1975, 1998 et 2003



Source : RSI inc. NA Graphic Papier

Il est important de prendre note que dans le tableau ci haut, les données pour 2003 tiennent compte d'un dollar à 0,71 \$ américain alors qu'il se transige à 0,83 \$ à l'heure actuelle, ce qui n'est rien pour améliorer la situation comparative avec les États-Unis.

2.2 Une incertitude qui doit cesser

Dans le contexte actuel, toute incertitude entourant une hausse éventuelle significative et subite d'un des intrants majeurs, en l'occurrence l'électricité, est nuisible aux entreprises de pâtes et papiers. Cela est d'autant plus facile à comprendre que la dépense énergétique représente de 15 à 25 % des coûts de production dans cette industrie. Il faut souligner à cet égard que l'industrie a consenti des efforts considérables pour réduire cette proportion en améliorant sa performance. Ainsi, entre 1990 et 2002, elle a réduit de plus de 15 % l'intensité énergétique de ses procédés et diminué de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre. Cependant, l'électricité n'en demeure pas moins un facteur majeur dans ses coûts.

Or, depuis 18 mois, les tarifs d'électricité ont augmenté deux fois plus vite que l'inflation et de façon subite et imprévisible. Des programmes avantageux qui permettaient aux grandes industries consommatrices de mieux gérer leurs coûts ont été profondément modifiés ou n'existent plus, ce qui a également un impact à la hausse. Le gouvernement a amorcé une consultation publique sur l'avenir énergétique du Québec qui a entendu un grand nombre d'experts et de groupes, qui ont mis sur la table toutes sortes d'hypothèses, dont certaines auraient un impact catastrophique sur l'industrie des pâtes et papiers. Il a également questionné auprès de la Régie de l'énergie tout l'aspect de la distribution d'électricité aux grands consommateurs et elle lui a retourné la balle pour ce qui est de l'allocation des coûts post-patrimoniaux. Un énoncé de stratégie énergétique est maintenant annoncé pour la fin d'août 2005.

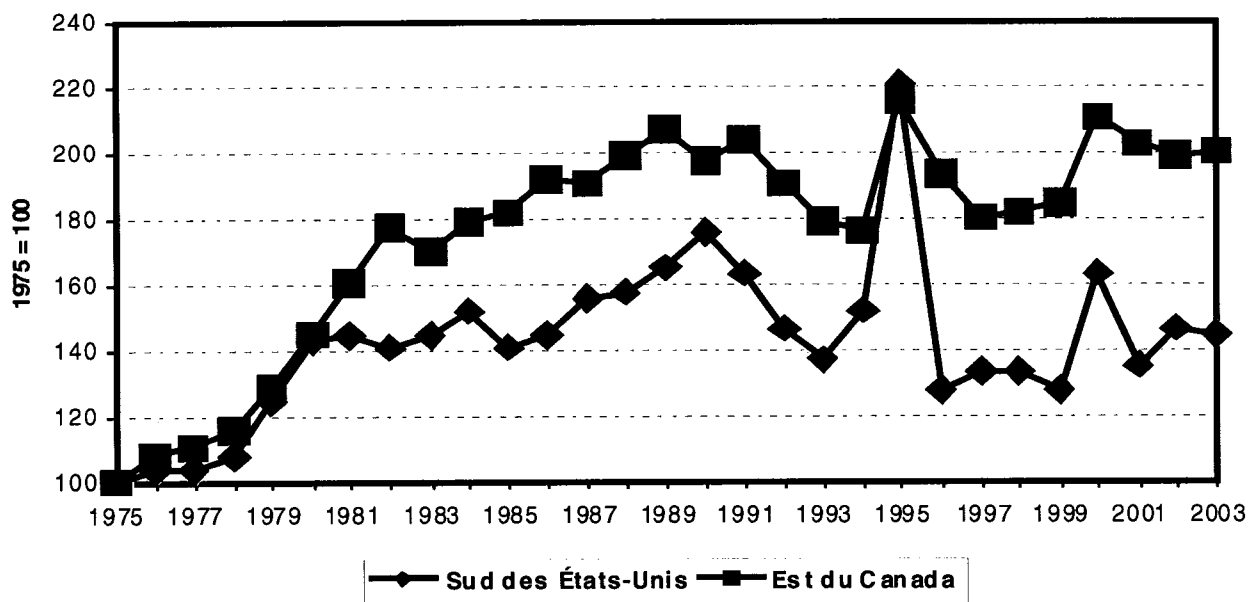
Le CIFQ a plaidé, tant en Commission parlementaire que devant la Régie, le fait que le Québec est en quelque sorte à une croisée des chemins en matière énergétique. Soit il prend la voie de faire de la société d'État une «machine à dividendes» en permettant des hausses significatives des tarifs, sans égard aux impacts négatifs que cela pourrait avoir sur certaines industries dont les pâtes et papiers, soit il choisit la voie du développement économique des régions en consacrant et renforçant le principe des tarifs fondés sur les coûts. Cela implique aussi de mettre fin à l'interfinancement qui coûte quelque 120 millions \$ par année aux entreprises papetières.

Le coût et la disponibilité de la fibre sont deux autres facteurs majeurs, qui entrent en considération lorsqu'il est question de maintenir la compétitivité des entreprises de l'industrie des pâtes et papiers. Tous deux connaissent également leur part d'incertitude. D'abord, le coût de la fibre représente environ le tiers des frais des entreprises et ne cesse

d'augmenter comme le montre le tableau ci-bas. Fait à noter, quant au coût des copeaux, il est environ deux fois plus élevé au Québec qu'en Colombie-Britannique et aux États-Unis.

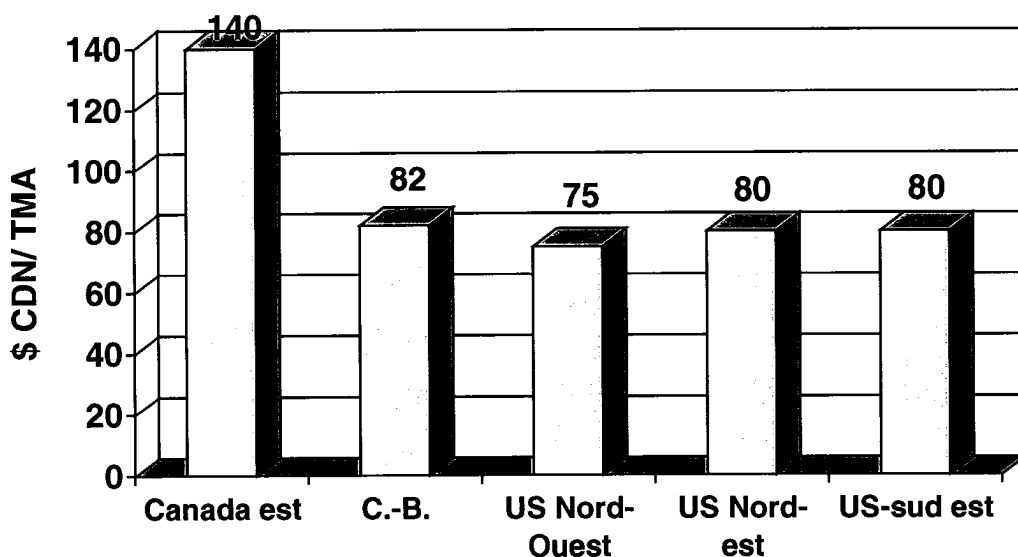
À cela s'ajoute toute l'incertitude entourant la disponibilité de la fibre. En effet, les récentes décisions du gouvernement relativement à la réduction de 20 % de la possibilité forestière posent toute la question de l'approvisionnement en matières premières pour les usines. Cette réduction en vigueur pour trois ans est non seulement néfaste pour l'industrie, mais elle porte sa part d'incertitude, car nul ne sait si des réductions additionnelles ne seront pas décrétées en 2008. Comment justifier un investissement dans un tel contexte ?

Graphique 8 – Évolution du coût de la fibre pour la production du papier journal (en monnaie locale)



Source : RSI inc. NA Graphic Paper

Graphique 9 – Prix des copeaux Amérique du Nord (2005-I)



Source : International Woodfiber Report

De plus, il y a tout l'environnement fiscal des entreprises et le soutien qui leur est offert par les gouvernements des juridictions où sont situées leurs usines, qui n'est pas sans lien avec la situation précaire qu'elles connaissent. S'il est vrai que les entreprises situées au Québec bénéficient du plus bas taux d'imposition des bénéfices en Amérique du Nord, il faut cependant être conscient qu'il ne représente qu'une partie de la charge fiscale des entreprises à laquelle il faut ajouter les cotisations au régime d'assurance sociale, la taxe sur la rémunération et celle sur le capital.

Or, le secteur des produits forestiers et des pâtes et papiers est fortement capitalisé. Cela fait donc en sorte qu'il est, plus que d'autres, frappé par cette taxe, sans pour autant être épargné par les autres domaines de la fiscalité. Son application est complètement aveugle et ne tient pas compte des bénéfices des entreprises. Au Québec, cette taxe est la plus élevée en Amérique du Nord, le double de celle exigée en Ontario et largement supérieure à la moyenne américaine. Quant à la Colombie-Britannique, elle l'a complètement éliminée, pendant qu'au Québec, la promesse d'abolition n'est toujours pas concrétisée.

Ainsi, selon des données compilées par la firme Price Waterhouse Coopers en 2001, les entreprises canadiennes du secteur du papier sont les plus taxées (64 %) dépassant celles d'Indonésie (34 %), du Brésil (40 %), de la Finlande (41 %), du Japon (45 %), d'Allemagne (60 %) et des États-Unis (62 %).

À cela s'ajoutent les fluctuations du taux de change et le conflit du bois d'œuvre et la réduction de la possibilité forestière de 20 % qui vise uniquement le Québec. Cela complète une situation précaire pour une industrie majeure, grande exportatrice et fortement tributaire des marchés mondiaux, donc contrainte à la plus grande compétitivité. Dans ce contexte, toute pression additionnelle devient alors une menace.

Ainsi, l'imposition de redevances additionnelles à une entreprise, comme le prévoit le projet de loi # 99 actuellement sous étude, pourrait constituer l'élément déclencheur d'une réflexion corporative en faveur d'une restructuration des activités qui ne serait en rien favorable à la région d'accueil. Autrement dit, cette question des redevances additionnelles devient dans le présent contexte beaucoup plus problématique qu'elle ne peut en avoir l'air, prise isolément. Il serait déplorable que ce projet de loi serve de rampe de lancement à des décisions qui se chiffreraient par des pertes d'emplois et des coûts économiques, sociaux et humains dépassant largement le supposé bénéfice de court terme que retirerait le gouvernement de redevances additionnelles.

2.3 Faire le choix d'une plus grande compétitivité pour l'avenir des régions

Plus globalement, si l'on reconnaît que le développement économique des régions s'est historiquement fondé et continu d'être porté par la grande industrie notamment du secteur forestier et des pâtes et papiers, il faut impérativement mesurer les impacts de décisions comme celles de hausser de façon significative les tarifs d'électricité alors qu'ils représentent jusqu'au quart des coûts d'exploitation des entreprises des pâtes et papiers. Pas de hausse des coûts d'électricité donc sans une étude rigoureuse des impacts que celle-ci aurait, car la situation de l'industrie forestière au plan de la compétitivité des entreprises est trop précaire. Il faut également trouver des moyens pour réduire les coûts de la fibre des usines papetières et rendre la fiscalité québécoise plus compétitive.

Car, il faut voir comment ces entreprises sont structurantes pour les communautés et les régions qui les accueillent. Si les coûts d'opération devaient continuer d'augmenter de façon significative, soit elles fermeraient carrément leurs portes, soit elles cesseraient d'investir dans leurs usines, ce qui revient à les condamner à une disparition à moyen terme, et dans tous les cas, elles réviseraient leurs projets d'expansion pour les localiser dans des territoires où les conditions sont plus compétitives. Car, il faut bien comprendre que la partie est globale et le terrain de jeu planétaire.

Par contre, les impacts sont reçus localement. Car, une fois le plus gros employeur privé d'une localité ou d'une MRC disparu, la spirale s'enclenche et il ne faut pas attendre trop longtemps pour que certains sous-traitants ferment leurs portes, suivies par certaines entreprises de services. L'assiette fiscale en prend un coup en termes de rentrées de fonds et la pression est forte sur les gouvernements pour la mise en place de coûteux programmes d'atténuation ou de reclassement. Ultimement, des infrastructures, comme le rail, les ports, les routes, qui étaient utilisés par les usines, seront moins entretenues, deviendront vétustes, rendant l'installation de nouvelles entreprises plus hypothétiques.

Aucun gouvernement ne veut se retrouver face à un tel scénario catastrophe, d'autant que l'industrie forestière est présente à la grandeur du territoire. Qui souhaite voir Hundingdon, Chandler, Murdochville se répéter sans fin? Il faut donc en tirer les leçons qui s'imposent et elles passent par un partenariat renforcé entre les entreprises et le gouvernement.

2.4 Un partenariat renforcé entreprises – gouvernement

Dans le contexte actuel de globalisation des marchés et de mondialisation de l'économie, il est nécessaire de revoir et renforcer le partenariat qui unit les entreprises aux gouvernements des territoires sur lesquels elles se trouvent si l'on veut maintenir et développer les occasions d'affaires. Car, tout a changé dans leur environnement externe et il y a urgence à mailler les besoins des unes avec les disponibilités des autres. Ce n'est pas une question de se concerter pour le plaisir, c'est une question de survie des entreprises, de maintien des emplois et de soutien au développement de communautés souvent éloignées des grands centres.

3.0 LES DROITS HYDRAULIQUES DE LA RIVIÈRE SHIPSHAW

3.1 La question en cause

En vertu de la *Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw* adoptée en juin 1999 par le gouvernement du Québec, la compagnie Abitibi-Consolidated a loué, pour une durée de dix ans renouvelable et débutant en janvier 2002, une partie des forces hydrauliques de cette rivière. L'entreprise y exploite des barrages qui fournissent de l'électricité à ses usines de Kénogami et d'Alma. En plus des redevances qui y sont prévues, l'entreprise doit, toujours selon la Loi, avoir réalisé dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean des investissements manufacturiers structurants d'au moins 390 millions \$ à la fin du bail en 2012, à défaut de quoi, sont prévues des pénalités.

L'objectif du législateur était certainement de s'assurer que des investissements structurants sur 10 ans seraient faits dans la région. Deux cas pouvant mener à une révision du bail entre le gouvernement et l'entreprise sont également mentionnés dans la Loi. Il s'agit de celui où les usines exploitées par le locataire dans la région consommeraient ensemble moins de 50 % du potentiel de production des forces hydrauliques visées par la Loi. Cela n'est clairement pas le cas puisque les droits hydrauliques dont il est question ne permettent même pas de rencontrer les besoins des usines de Kénogami et d'Alma. Quant à l'usine de Port-Alfred, aujourd'hui fermée, elle n'a jamais bénéficié des avantages tirés de ces droits même si elle fait partie de l'entente.

Ce qui nous conduit au nœud du problème, à savoir le deuxième cas pouvant mener à la révision du bail ou à des mesures comme celles faisant partie de l'actuel projet de loi 99. Il s'agit du cas de la fermeture d'une des usines exploitées par le locataire dans la région. Or, Abitibi Consolidated a confirmé, en janvier 2005, un an après l'annonce de fermeture temporaire, que l'usine de Port Alfred ne rouvrirait pas ses portes, accordant ainsi au ministre la possibilité de revoir ou non la Loi 8.

3.2 Se donner de la souplesse pour éviter le pire

Le CIFQ considère qu'avant de s'engager dans la voie punitive des redevances additionnelles, le gouvernement doit examiner la situation de près. Comme nous venons d'en faire la démonstration, la situation dans les pâtes et papiers, et plus spécifiquement dans le papier journal, secteur dont il est question ici, est précaire, voire carrément menacée et cela à l'échelle nord-américaine. D'ailleurs, au moment de l'annonce de la fermeture définitive de l'usine de Port-Alfred, celle de l'usine de Sheldon au Texas était également annoncée.

Les avis sont partagés sur le rôle que doivent jouer les gouvernements dans l'activité économique et sur le degré d'interventionnisme souhaité. Cependant, tous s'accordent à dire qu'il est du rôle de l'État de soutenir les entreprises et secteurs d'activité en difficulté ou à tout le moins, de s'assurer que les conditions facilitant le passage de périodes critiques soient en place. Or, force est de constater que le secteur papetier est en difficulté et qu'au lieu d'imposer à Abitibi-Consolidated des redevances additionnelles avant la fin du bail, en raison de la fermeture d'une usine qui n'était d'ailleurs même pas alimentée par les forces hydrauliques prévues audit bail, le gouvernement serait mieux avisé de regarder la situation dans sa globalité.

Comme certaines entreprises aux prises avec des problèmes structurels ou cycliques de leur industrie doivent parfois demander la réouverture des conventions collectives qui les lient à leurs employés, Abitibi Consolidated a, à ce moment-ci, davantage besoin de souplesse et de temps que d'une facture supplémentaire. Des industries en croissance comme l'aérospatiale ont récemment sollicité l'appui des gouvernements pour implanter un gros projet dans le Grand Montréal et l'ont obtenu, assurant le maintien des emplois existants et la création de nouveaux. Elles ont aussi demandé la collaboration des employés. À défaut de cette souplesse, le projet aurait-il vu le jour? On peut en douter, même si l'entreprise maître d'œuvre est un chef de file mondial dans son secteur. Alors, Abitibi Consolidated, a elle aussi plus besoin de souplesse que de coercition par les temps qui courent.

En ce sens, **le CIFQ demande au gouvernement de surseoir à son intention de demander une redevance additionnelle à ACI** en raison de la fermeture de l'usine de Port-Alfred. Cette fermeture bien que tout à fait déplorable ne doit pas faire oublier des décennies d'investissements porteurs pour la région par cette entreprise, un engagement soutenu dans la vie des communautés du Saguenay-Lac-St-Jean et les milliers d'emplois de qualité directs et indirects qu'elle génère. Le gouvernement ne doit pas céder à la pression de la colère et de l'amertume, provoquées par l'annonce de la fermeture définitive de Port-Alfred, car tout geste punitif dans le contexte actuel risque de mettre en péril un patrimoine économique pratiquement irremplaçable à court et moyen terme pour la région.

La situation actuelle dans l'industrie requiert, à notre avis, davantage une attitude de souplesse et d'ouverture, doublée d'un suivi attentif des indicateurs de performance de cette industrie, qui sont tous en baisse depuis 1998. De plus, il est déjà prévu, à l'échéance du premier bail de dix ans, une évaluation des investissements. Il nous semble plus indiqué d'attendre à ce moment pour procéder à une analyse complète de la situation et prendre les mesures qui seront dictées par la conjoncture et par la nécessité et ce, dans l'intérêt de tous, travailleurs, entreprises, communautés.

3.3 Les conséquences possibles d'une attitude rigide

Dans un partenariat d'affaires comme celui qui existe entre le gouvernement et une entreprise comme ACI, quand une des parties connaît des difficultés, il s'avère que la rigidité ne mène à rien et risque plutôt d'entraîner des conséquences encore plus graves et irrémédiables. Car, le contexte nord-américain laisse peu de doute sur l'éventualité d'autres fermetures. Chaque usine doit donc chercher les moyens d'être le plus profitable possible, tout en respectant ses engagements face à ses employés et aux communautés qui les accueillent. Comme de grandes économies ne sont pas à attendre ni du côté des coûts de main-d'œuvre, ni du côté des mesures environnementales, où elles ont fait leur large part au cours des dernières années, les entreprises n'ont d'autre choix que de faire pression pour une diminution des coûts de l'énergie et de la fibre, sans oublier des améliorations au cadre fiscal et réglementaire afin de redevenir davantage compétitives.

Certains ont réclamé le retrait des droits hydrauliques. Or, le retrait des droits à ACI se solderait par une facture additionnelle, cette fois payable par l'ensemble des consommateurs d'électricité du Québec. En effet, si les droits hydrauliques de quelque 70 MW dont il est question étaient retirés à l'entreprise, les usines de Kénogami et d'Alma devraient

s'approvisionner auprès de Hydro-Québec Distribution. Or, en 2005, la consommation annuelle du Québec dépassera le volume d'électricité patrimonial de 165 tWh, ce qui fait que le distributeur devra acheter cette énergie à un coût marginal entre 7,5 ¢ et 8,0 ¢/kWh et la revendre au tarif L, s'appliquant aux grands consommateurs, qui est de 4,0 ¢/kWh. Qui paierait alors la différence qui s'élèverait à quelque 17 millions \$? Les consommateurs d'électricité du Québec. Cela ne semble ni souhaitable, ni équitable.

CONCLUSION

Le CIFQ exhorte le gouvernement à la patience, l'enjoint à faire preuve de souplesse dans l'application des conditions devant s'appliquer dans le cas des droits hydrauliques de la rivière Shipshaw. ACI a prouvé depuis des années de présence au Québec qu'elle est un citoyen corporatif soucieux de ses obligations et un investisseur qui a largement contribué à l'enrichissement du Québec et du Saguenay-Lac-St-Jean. Le partenariat d'affaires en vigueur doit respecter les difficultés actuelles que traverse l'entreprise et lui permettre de reprendre la voie de la rentabilité, sans avoir à défrayer de sommes additionnelles à ce qui était initialement prévu.

Le Québec se veut une terre d'accueil pour les investisseurs du monde entier, le gouvernement doit reconnaître que le premier pas en ce sens consiste à ne pas perdre les entreprises installées sur son territoire. Au contraire, il est prouvé qu'en matière d'investissements étrangers, il est plus aisé d'aller chercher des projets d'expansion, c'est-à-dire des agrandissements ou des nouvelles usines faisant partie de consortiums déjà en place que de recruter en terrain vierge. De plus, il faut admettre qu'il faut plusieurs PME pour remplacer une grande entreprise en région et que cela en soi justifie que des efforts soient faits pour les maintenir en place.

Finalement quel signal le gouvernement souhaite-t-il envoyer aux entreprises et investisseurs ? Celui d'un gestionnaire tatillon incapable de comprendre la nouvelle réalité d'une industrie et de faire preuve de souplesse en cours de contrat, mais aussi de fermeté si à terme les conditions prévues ne sont pas rencontrées. Tous comprendront que le CIFQ et ses membres souhaitent développer un partenariat renforcé avec le gouvernement et ce, dans le meilleur intérêt des entreprises, des citoyens et des communautés.

1175, avenue Lavigerie
Bureau 200
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4P1

Tél. : (418) 657-7916
Télec. : (418) 657-7971

info@cifq.qc.ca
www.cifq.qc.ca



Conseil de
**l'industrie
forestière**
du Québec

Indice canadien Est-Ouest du CIFQ

mai-2002 = 100

